

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale

CF/A/8

rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

C O N S E I L F E D E R A L

30 et 31 mai 1974 - PARIS - SENAT

O R D R E D U J O U R

1. Approbation du Procès-verbal de la dernière réunion (Doc. CF/M/7)
2. Comptes de l'exercice 1973 (doc. FIN/P/150 - FIN/P/151 - FIN/P/152 -
FIN/P/153 - FIN/P/155 - FIN/P/156)
3. Budget provisoire de l'exercice 1974 (doc. FIN/P/154)
4. Rapport d'activités (doc. CF/P/59)
5. Propositions de modifications du Règlement intérieur (doc. SG/P/15 mod.)
(doc. CF/P/57)
6. Situation politique européenne et Programme d'action du Mouvement Européen - Rapport introductif par M. Jean REY (doc. CF/P/58)
7. Elections statutaires - vendredi 31 mai à 15 heures)
 - Président, Vice-Président, Secrétaire général et Trésorier
 - Autres membres du Comité exécutif
 - Autres membres du Comité directeur sur proposition des organisations membres
8. Remise du "Prix du Mouvement Européen" au Prof. Walter HALLSTEIN
9. Questions diverses

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

CF/P/56

C O N S E I L F E D E R A L

Session des 30 et 31 mai 1974 - SENAT PARIS

NOTE DE LA DELEGATION DU MOUVEMENT EUROPEEN AUX PAYS-BAS

L'intégration européenne se trouve dans une impasse. Son évolution, de plus en plus ralentie déjà, s'est arrêtée. Il serait trop optimiste de croire que nous nous trouvons dans une période de consolidation, d'un renforcement des bases à partir desquelles nous pourrions avancer bientôt. Au contraire, la stagnation actuelle comprend déjà un élément de désintégration, les premiers pas sur une route néfaste. C'est sur le plan monétaire que ceci est le plus manifeste. Il ne faut pas se dissimuler que chaque pas en avant du bloc-DM (et ces pas s'imposent, et les participants semblent y être prêts) amène une certaine désintégration des "Neuf".

Moins que jamais le Conseil des ministres est capable de prendre des décisions. Ceci en soi constitue déjà un élément important de désintégration. Une administration européenne stagnante bloque l'évolution sur plusieurs plans, et amène les administrations nationales à prendre nécessairement des mesures non coordonnées. Nous, les fédéralistes, nous pouvons dire qu'il est démontré clairement, qu'aux moments de tension, la règle d'unanimité du Conseil empêche toute action, et qu'il faut absolument créer ce gouvernement fédéral qui contrôlé par un parlement élu au suffrage universel. Ces tractations inter-gouvernementales au sein d'un Conseil délibérant à l'unanimité devaient nécessairement mener à l'impasse. Nous l'avons dit, et répété tant de fois, et nous avons et avons raison. Notre formule est meilleure, et il faut que l'on nous prête enfin l'oreille. Il n'y a pas d'alternative.

Tout ceci est vrai, certes. Mais soyons francs, et reconnaissons que pour le moment, en disant cela, nous ne convainquons que nous-mêmes. Si nous nous contentons de répéter ce témoignage, nous risquons de donner l'apparence d'une

secte aux membres de laquelle la vérité absolue a été révélée, et qui la confirme, la confesse et en témoigne toujours au sein de ses propres fidèles, dont le nombre va en décroissant de jour en jour. Il faut également être conscient que l'impasse actuelle ne peut être rompue que par des décisions de ce même Conseil des Ministres qui l'a amené. Pour rester dans le langage des sectes : il faut convertir Beelzebub et non nous-mêmes (au moins pas en premier lieu).

Le Conseil des ministres se compose de membres de gouvernements nationaux. Dans quelle situation se trouvent - ils ? Dans la plupart des pays communautaires l'on trouve actuellement des gouvernements minoritaires, des gouvernements en formation ou tout nouveaux, ou des gouvernements qui seront prochainement confrontés avec des campagnes électorales dont l'issue est pour le moins incertaine. Ces situations de faiblesse amènent nos gouvernements à se concentrer sur l'immédiat, sur des décisions inévitables et dont on espère qu'elles peuvent influencer, à court terme, l'opinion publique ou le parlement d'une façon favorable. Une telle situation ne permet plus de penser plus loin, de considérer sérieusement les possibilités d'une politique à plus long terme, apte à résoudre les problèmes fondamentaux avec lesquels l'Europe est actuellement confrontée. En termes concrets : l'intérêt se concentre plus sur les prix agricoles ou sur les possibilités de subventions immédiates par le Fonds régional, que sur l'union européenne. En faisant ainsi, on joue avec le feu. Une politique, neuf politiques à court terme, de chacun des pays-membres, visant à obtenir de petits succès immédiats, ne nous conduit qu'à l'impasse ou, au maximum, à des négociations interminables visant à créer des "paquets" d'une série de petits succès, et pour chacun un petit cadeau. Et cette dernière alternative est encore la plus optimiste. Le risque est beaucoup plus grand si une désintégration est de plus en plus poussée.

Quel est l'enjeu ? Le danger imminent est que nous perdons sous peu les résultats acquis dans des années d'évolution vers une cohésion communautaire sur plusieurs terrains. N'ayons plus d'illusions sur les possibilités de mettre en place une politique intégrée pour protéger le milieu, et non plus sur celles d'une politique communautaire de développement. L'effort commun nécessaire pour atténuer les trop grandes différences de niveaux de vie en Europe (Fonds régional et Fonds social) ne sera pas réalisé. La solidarité

La politique monétaire incohérente des neuf pays-membres ne pourra qu'entraver le développement des échanges. Le proche avenir nous verra prendre des membres protectionnistes les uns vers les autres - en essayant de se débarrasser de ses propres problèmes en les exportant chez les voisins-. Les entraves ainsi créées ne pourront que mettre en danger nos niveaux de vie et le plein emploi.

Ce n'est pas à nous de nous y résigner. Et il ne suffira pas non plus de répéter notre témoignage fédéraliste. Comme mouvements européen et fédéraliste, nous avons l'obligation de démontrer clairement quel est l'enjeu, quels sont les dangers. Il faudra nous adresser au Parlement européen, à la Commission européenne. Mais le Conseil des ministres est plus important. La pression sur le Conseil ne peut être organisée que par les gouvernements et les parlements nationaux. Ces gouvernements, ces parlements se composent d'hommes (et de femmes) politiques. Ces derniers, parfois, se mettent en mouvement d'eux-mêmes. Mais le plus souvent, il faut les stimuler. Une action des fédéralistes européens s'impose donc, et vise directement les gouvernements. Ceci nous semble-t-il, ne suffira pas. Nous devons éveiller nos peuples en démontrant les dangers qui nous menacent. Il faudra mobiliser l'opinion publique. Celle-ci, toutefois, est trop grande pour que nos forces limitées puissent avoir une influence réelle sur elle.

Il faudra donc trouver une méthode d'action par laquelle nous essayerons de mobiliser avant tout les groupes dont nous savons, ou pouvons croire avec une certitude suffisante, que les gouvernements leur prêteront l'oreille mieux et davantage qu'à nous-mêmes, seuls. En premier lieu, nous pourrions nous adresser aux forces syndicales; il ne sera pas trop difficile de les mettre d'accord sur une telle action au niveau européen. Mais ensuite il faudra amener les forces syndicales nationales, de pair avec leurs collègues des autres pays, à s'adresser avec force aux gouvernements nationaux. La même méthode pourrait être suivie pour ce qui concerne le patronat. Ses intérêts et ceux des syndicats sont parallèles pour ce qui concerne la nécessité de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve l'Europe.

Mais en outre, il faudrait s'adresser à des catégories plus déterminées, plus petites, ayant une influence certaine dans l'un ou l'autre, ou dans plusieurs de nos pays. L'intérêt de l'opinion publique et des dirigeants politiques de nos pays ne se concentre évidemment pas sur des problèmes iden-

tiques. Aux Pays-Bas, par exemple, l'on pourrait s'adresser aux groupes d'action qui se concentrent sur les problèmes de la protection du milieu, mais aussi aux milieux professionnels des transports routiers. En France, (et ailleurs) des contacts avec les milieux agricoles s'imposent, en Irlande avec les milieux communaux des régions sous-développées. En Allemagne, il faudrait alerter les milieux industriels -- patronat et syndicats -- quant au danger d'une stagnation des ventes et de la production. Dans d'autres pays, il faudrait trouver encore d'autres groupes déterminés ayant une grande influence.

Toutes nos organisations européennes doivent participer à une telle action coordonnée, se composant d'actions communes, d'une part, et d'actions spécialisées, de l'autre. Il faudra préparer, organiser cette action soigneusement. C'est la raison pour laquelle nous proposons ce qui suit aux organes directeurs du Mouvement Européen et de l'Union des Fédéralistes Européens -- les deux organisations auxquelles nous appartenons -- :

1. Encore avant l'été, ou immédiatement à la rentrée, une réunion restreinte est convoquée, groupant les présidents et secrétaires généraux des organisations européennes et des organisations "sectorielles" : syndicats, patronat, milieux agricoles.
 2. Cette réunion sera invitée à adopter un appel aux gouvernements, servant de point de départ à l'action à organiser dès la rentrée, tant sur le plan européen que dans les divers pays.
 3. La réunion devra constituer un comité d'action, mandaté pour organiser et coordonner les actions à entreprendre dès la rentrée.
 4. Le comité d'action européen s'adressera aux affiliés nationaux pour que, sur le plan national, ils se réunissent pour organiser l'action dans les prochains mois. Partout où cela s'avère possible et souhaitable, les présidents des conseils nationaux du Mouvement Européen prennent l'initiative pour accélérer la mise en place de tels contacts.
-

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale

CF/A/8

rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

C O N S E I L F E D E R A L

30 et 31 mai 1974 - PARIS - SENAT

O R D R E D U J O U R

1. Approbation du Procès-verbal de la dernière réunion (Doc. CF/M/7)
2. Comptes de l'exercice 1973 (doc. FIN/P/150 - FIN/P/151 - FIN/P/152 -
FIN/P/153 - FIN/P/155 - FIN/P/156)
3. Budget provisoire de l'exercice 1974 (doc. FIN/P/154)
4. Rapport d'activités (doc. CF/P/59)
5. Propositions de modifications du Règlement intérieur (doc. SG/P/15 mod.)
(doc. CF/P/57)
6. Situation politique européenne et Programme d'action du Mouvement Européen - Rapport introductif par M. Jean REY (doc. CF/P/58)
7. Elections statutaires - vendredi 31 mai à 15 heures)
 - Président, Vice-Président, Secrétaire général et Trésorier
 - Autres membres du Comité exécutif
 - Autres membres du Comité directeur sur proposition des organisations membres
8. Remise du "Prix du Mouvement Européen" au Prof. Walter HALLSTEIN
9. Questions diverses

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

CF/P/56

C O N S E I L F E D E R A L

Session des 30 et 31 mai 1974 - SENAT PARIS

NOTE DE LA DELEGATION DU MOUVEMENT EUROPEEN AUX PAYS-BAS

L'intégration européenne se trouve dans une impasse. Son évolution, de plus en plus ralentie déjà, s'est arrêtée. Il serait trop optimiste de croire que nous nous trouvons dans une période de consolidation, d'un renforcement des bases à partir desquelles nous pourrions avancer bientôt. Au contraire, la stagnation actuelle comprend déjà un élément de désintégration, les premiers pas sur une route néfaste. C'est sur le plan monétaire que ceci est le plus manifeste. Il ne faut pas se dissimuler que chaque pas en avant du bloc-DM (et ces pas s'imposent, et les participants semblent y être prêts) amène une certaine désintégration des "Neuf".

Moins que jamais le Conseil des ministres est capable de prendre des décisions. Ceci en soi constitue déjà un élément important de désintégration. Une administration européenne stagnante bloque l'évolution sur plusieurs plans, et amène les administrations nationales à prendre nécessairement des mesures non coordonnées. Nous, les fédéralistes, nous pouvons dire qu'il est démontré clairement, qu'aux moments de tension, la règle d'unanimité du Conseil empêche toute action, et qu'il faut absolument créer ce gouvernement fédéral qui contrôlé par un parlement élu au suffrage universel. Ces tractations inter-gouvernementales au sein d'un Conseil délibérant à l'unanimité devaient nécessairement mener à l'impasse. Nous l'avons dit, et répété tant de fois, et nous avons et avons raison. Notre formule est meilleure, et il faut que l'on nous prête enfin l'oreille. Il n'y a pas d'alternative.

Tout ceci est vrai, certes. Mais soyons francs, et reconnaissons que pour le moment, en disant cela, nous ne convainquons que nous-mêmes. Si nous nous contentons de répéter ce témoignage, nous risquons de donner l'apparence d'une

secte aux membres de laquelle la vérité absolue a été révélée, et qui la confirme, la confesse et en témoigne toujours au sein de ses propres fidèles, dont le nombre va en décroissant de jour en jour. Il faut également être conscient que l'impasse actuelle ne peut être rompue que par des décisions de ce même Conseil des Ministres qui l'a amené. Pour rester dans le langage des sectes : il faut convertir Beelzebub et non nous-mêmes (au moins pas en premier lieu).

Le Conseil des ministres se compose de membres de gouvernements nationaux. Dans quelle situation se trouvent - ils ? Dans la plupart des pays communautaires l'on trouve actuellement des gouvernements minoritaires, des gouvernements en formation ou tout nouveaux, ou des gouvernements qui seront prochainement confrontés avec des campagnes électorales dont l'issue est pour le moins incertaine. Ces situations de faiblesse amènent nos gouvernements à se concentrer sur l'immédiat, sur des décisions inévitables et dont on espère qu'elles peuvent influencer, à court terme, l'opinion publique ou le parlement d'une façon favorable. Une telle situation ne permet plus de penser plus loin, de considérer sérieusement les possibilités d'une politique à plus long terme, apte à résoudre les problèmes fondamentaux avec lesquels l'Europe est actuellement confrontée. En termes concrets : l'intérêt se concentre plus sur les prix agricoles ou sur les possibilités de subventions immédiates par le Fonds régional, que sur l'union européenne. En faisant ainsi, on joue avec le feu. Une politique, neuf politiques à court terme, de chacun des pays-membres, visant à obtenir de petits succès immédiats, ne nous conduit qu'à l'impasse ou, au maximum, à des négociations interminables visant à créer des "paquets" d'une série de petits succès, et pour chacun un petit cadeau. Et cette dernière alternative est encore la plus optimiste. Le risque est beaucoup plus grand si une désintégration est de plus en plus poussée.

Quel est l'enjeu ? Le danger imminent est que nous perdons sous peu les résultats acquis dans des années d'évolution vers une cohésion communautaire sur plusieurs terrains. N'ayons plus d'illusions sur les possibilités de mettre en place une politique intégrée pour protéger le milieu, et non plus sur celles d'une politique communautaire de développement. L'effort commun nécessaire pour atténuer les trop grandes différences de niveaux de vie en Europe (Fonds régional et Fonds social) ne sera pas réalisé. La solidarité

La politique monétaire incohérente des neuf pays-membres ne pourra qu'entraver le développement des échanges. Le proche avenir nous verra prendre des membres protectionnistes les uns vers les autres - en essayant de se débarrasser de ses propres problèmes en les exportant chez les voisins-. Les entraves ainsi créées ne pourront que mettre en danger nos niveaux de vie et le plein emploi.

Ce n'est pas à nous de nous y résigner. Et il ne suffira pas non plus de répéter notre témoignage fédéraliste. Comme mouvements européen et fédéraliste, nous avons l'obligation de démontrer clairement quel est l'enjeu, quels sont les dangers. Il faudra nous adresser au Parlement européen, à la Commission européenne. Mais le Conseil des ministres est plus important. La pression sur le Conseil ne peut être organisée que par les gouvernements et les parlements nationaux. Ces gouvernements, ces parlements se composent d'hommes (et de femmes) politiques. Ces derniers, parfois, se mettent en mouvement d'eux-mêmes. Mais le plus souvent, il faut les stimuler. Une action des fédéralistes européens s'impose donc, et vise directement les gouvernements. Ceci nous semble-t-il, ne suffira pas. Nous devons éveiller nos peuples en démontrant les dangers qui nous menacent. Il faudra mobiliser l'opinion publique. Celle-ci, toutefois, est trop grande pour que nos forces limitées puissent avoir une influence réelle sur elle.

Il faudra donc trouver une méthode d'action par laquelle nous essayerons de mobiliser avant tout les groupes dont nous savons, ou pouvons croire avec une certitude suffisante, que les gouvernements leur prêteront l'oreille mieux et davantage qu'à nous-mêmes, seuls. En premier lieu, nous pourrions nous adresser aux forces syndicales; il ne sera pas trop difficile de les mettre d'accord sur une telle action au niveau européen. Mais ensuite il faudra amener les forces syndicales nationales, de pair avec leurs collègues des autres pays, à s'adresser avec force aux gouvernements nationaux. La même méthode pourrait être suivie pour ce qui concerne le patronat. Ses intérêts et ceux des syndicats sont parallèles pour ce qui concerne la nécessité de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve l'Europe.

Mais en outre, il faudrait s'adresser à des catégories plus déterminées, plus petites, ayant une influence certaine dans l'un ou l'autre, ou dans plusieurs de nos pays. L'intérêt de l'opinion publique et des dirigeants politiques de nos pays ne se concentre évidemment pas sur des problèmes iden-

tiques. Aux Pays-Bas, par exemple, l'on pourrait s'adresser aux groupes d'action qui se concentrent sur les problèmes de la protection du milieu, mais aussi aux milieux professionnels des transports routiers. En France, (et ailleurs) des contacts avec les milieux agricoles s'imposent, en Irlande avec les milieux communaux des régions sous-développées. En Allemagne, il faudrait alerter les milieux industriels -- patronat et syndicats -- quant au danger d'une stagnation des ventes et de la production. Dans d'autres pays, il faudrait trouver encore d'autres groupes déterminés ayant une grande influence.

Toutes nos organisations européennes doivent participer à une telle action coordonnée, se composant d'actions communes, d'une part, et d'actions spécialisées, de l'autre. Il faudra préparer, organiser cette action soigneusement. C'est la raison pour laquelle nous proposons ce qui suit aux organes directeurs du Mouvement Européen et de l'Union des Fédéralistes Européens -- les deux organisations auxquelles nous appartenons -- :

1. Encore avant l'été, ou immédiatement à la rentrée, une réunion restreinte est convoquée, groupant les présidents et secrétaires généraux des organisations européennes et des organisations "sectorielles" : syndicats, patronat, milieux agricoles.
 2. Cette réunion sera invitée à adopter un appel aux gouvernements, servant de point de départ à l'action à organiser dès la rentrée, tant sur le plan européen que dans les divers pays.
 3. La réunion devra constituer un comité d'action, mandaté pour organiser et coordonner les actions à entreprendre dès la rentrée.
 4. Le comité d'action européen s'adressera aux affiliés nationaux pour que, sur le plan national, ils se réunissent pour organiser l'action dans les prochains mois. Partout où cela s'avère possible et souhaitable, les présidents des conseils nationaux du Mouvement Européen prennent l'initiative pour accélérer la mise en place de tels contacts.
-

MOUVEMENT EUROPEEN
Association Internationale
rue Duquesnoy 14
1000 BRUXELLES

CF/P/59

C O N S E I L F E D E R A L

Session des 30 et 31 mai 1974 - PARIS

RAPPORT D'ACTIVITES DU MOUVEMENT EUROPEEN DEPUIS LA SESSION

DU CONSEIL FEDERAL (13 mai 1973 à LONDRES)

I. Réunions d'organes du Mouvement Européen

A. CONSEIL FEDERAL

Depuis la dernière session ordinaire du Conseil Fédéral à Londres, ce dernier s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence du Prof. Dr. Walter HALLSTEIN, puis sous la présidence de M. Gaston DEFFERRE, Vice-Président :

les 15 et 16 juin 1973 à ROME

- Rapport par le Prof. G. PETRILLI sur la politique extérieur
- Adoption d'une Résolution (doc. CF/P/54)
- Adoption d'une Résolution interne (doc. CF/P/53)

B. COMITE DIRECTEUR

Depuis la session du Conseil fédéral à Londres, le Comité directeur s'est réuni deux fois, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN :

le 19 janvier 1974 à BRUXELLES

- Déclaration du Prof. Giuseppe PETRILLI (Doc. CD/P/37)

le 30 mars 1974 à BRUXELLES

C. COMITE EXECUTIF

Depuis la session du Conseil fédéral à Londres, le Comité exécutif s'est réuni six fois :

1. Le 31 mai 1973 à PARIS, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN;
 - préparation de la session extraordinaire du Conseil fédéral
2. le 15 juin 1973 à ROME, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN;
 - préparation de la rencontre entre une délégation du Mouvement Européen et les responsables des Conseils Atlantiques aux Etats-Unis et au Canada;
 - préparation du débat politique au Conseil fédéral.
3. le 5 octobre 1973 à ORLY, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN;
 - Suites à donner à la dernière résolution du Conseil fédéral
 - Préparation de la rencontre entre le Comité exécutif et les représentants des Conseils atlantiques aux Etats-Unis et au Canada; (CE/P/70)
 - Préparation d'une conférence sur les pays en voie de développement;
 - Perspectives de relations avec des personnes et organismes des pays de l'Europe de l'Est.
4. le 14 janvier 1974 à ORLY, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN.
5. le 20 mars 1974 à ORLY, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN.
6. le 17 mai 1974 à ORLY, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN.

D. REUNION DES PRESIDENTS

Depuis la session du Conseil fédéral à Londres, une réunion des Présidents des organisations adhérentes s'est réunie une fois, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN,

le 29 mars 1974 à BRUXELLES.

E. COMMISSION DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

La Commission de l'Europe Centrale et Orientale s'est réunie le 21 mai 1973 à LONDRES, sous la présidence de M. de la VALLEE POUSSIN.

II. Délégués des membres du Comité exécutif

Depuis la session du Conseil fédéral à Londres, les Délégués des Membres du Comité exécutif se sont réunis une fois, sous la présidence du Secrétaire général du Mouvement Européen, le 13 septembre 1973 à BRUXELLES.

III. Conférences et colloques

A. Rencontre entre le Comité exécutif et les responsables des Conseils Atlantiques aux Etats-Unis et au Canada, le 15 octobre 1973 à PARIS (doc. CE/P/71).

B. Conférence au Sommet, les 13 et 14 décembre 1973 à COPENHAGUE

IV. Conférence de Secrétaires Généraux

Depuis la session du Conseil fédéral à Londres, les Secrétaires généraux des Organisations adhérentes du Mouvement Européen se sont réunis deux fois :

1. les 18 et 19 octobre 1973 à ROME

- Rapport du Secrétaire général du Mouvement Européen sur la situation du Mouvement Européen.

2. les 28 février, 1er mars 1974 à ROME

- Conclusions.

V. Publication des Informations Européennes

Depuis la session du Conseil fédéral à Londres, le Secrétariat général du Mouvement Européen a publié une dizaine de numéros des Informations européennes, par feuillets, selon une périodicité en moyenne bi-mensuelle.

MOUVEMENT EUROPEEN
Association Internationale
rue Duquesnoy 14
1000 BRUXELLES

CF/P/58

C O N S E I L F E D E R A L
Réunion des 30 et 31 mai 1974
Paris

NOTE SUR LA SITUATION POLITIQUE PAR

M. Jean REY

En me chargeant de présenter au Conseil fédéral le rapport sur la situation politique, le Comité exécutif m'a donné l'occasion non seulement d'analyser la situation, mais, en même temps, de dessiner les grandes lignes de ce qui devrait être - selon moi- le programme d'action du Mouvement dans la période de crise actuelle. On ne perdra pas de vue que la présente note est un travail personnel, mais que le programme du Mouvement doit être déterminé, non seulement par le futur président, mais aussi par les organes du Mouvement et particulièrement, au départ, par le Comité exécutif.

* * *

L'Europe est en crise. Ce serait un exercice d'école assez vain que de discuter si cette crise est plus grave que les quatre qui l'ont précédée (1954, 1963, 1965, 1967). Constatons qu'elle atteint à la fois presque tous les secteurs de l'action communautaire intérieure et extérieure et qu'elle provoque dans l'opinion de tous nos pays, à côté de réactions salutaires d'action, des phénomènes d'inquiétude et de découragement.

Les institutions fonctionnent de plus en plus mal; les décisions se prennent de plus en plus lentement; les désaccords entre les membres du Conseil se sont multipliés; les grands Etats de la Communauté prennent de singulières libertés avec les règles communautaires. Chacun sent que les choses ne peuvent pas continuer

./..

ainsi et que le temps est venu de provoquer un redressement fondamental.

Le bref exposé qui suit comprend deux parties, l'une définissant les thèses que le Conseil fédéral doit défendre, l'autre indiquant les mesures politiques à prendre.

* * *

I. THESES A DEFENDRE

A) Rénovation des institutions de la Communauté

Sa nécessité, évidente depuis longtemps, n'est plus contestée. Le plan de redressement Scheel-Ortoli du 2 avril 1974 est une bonne base de départ. Il doit être adopté sans retard par le Conseil. Il comporte la modernisation des méthodes de décision du Conseil, le retour au vote majoritaire, le recours plus fréquent aux délégations de pouvoir à la Commission.

B) Un élan politique

Un nouvel élan politique doit être donné à la Communauté. L'adoption du principe de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct en sera à la fois la source et le signe extérieur. Il doit être décidé cette année.

En même temps, il faut charger le Parlement européen de rédiger le projet d'union politique européenne et établir les modalités de son adoption ultérieure.

L'élan ne doit pas venir de nouvelles conférences au sommet dont les résultats sont discutables (Copenhague) et les effets parfois nocifs. Ce sont les institutions de la Communauté, confirmées dans leur autorité, qui doivent entreprendre le redressement.

C) Progrès des politiques communautaires

Il faut rendre visible cette année de nouveaux progrès dans la construction des politiques communautaires. La mise en route de la politique régionale de la Communauté et le progrès de sa politique sociale sont deux tests pour l'opinion européenne. Les décisions

./..

doivent être prises cette année encore.

D) Règlement successif des désaccords politiques

On ne résoudra pas en même temps tous les conflits politiques qui ont surgi dans la Communauté. Il faut les attaquer un à un.

1) Il faut d'abord s'assurer que les querelles publiques entre le Gouvernement français et les huit autres membres de la Communauté ont pris fin. Rien de bon n'est sorti, rien de bon ne peut sortir de querelles publiques entre les Etats membres. Ce sont des procédés auxquels il faut mettre fin.

2) Il faut régler les difficultés italiennes en prêtant à l'Italie tout le concours qu'elle peut légitimement attendre de la Communauté et de ses partenaires, moyennant de sa part tous les efforts d'assainissement qu'on doit attendre de son côté.

3) Il faut mettre fin à la querelle née entre les Etats-Unis et la Communauté, qui ne repose sur aucune analyse objective des situations réciproques. Aucun fait récent, ni dans le domaine monétaire, ni dans le domaine commercial, ni dans le domaine énergétique, ni dans le domaine militaire, ne justifie la détérioration sérieuse des rapports entre la Communauté et les Etats-Unis.

Deux principes doivent être à la base de ce rapprochement :

a) L'Europe a été, est et doit rester indépendante dans la conduite de sa politique. Aucune subordination de l'Europe aux Etats-Unis ne saurait conduire au rétablissement d'une situation harmonieuse dans le monde libre.

b) L'Europe doit maintenir un état d'esprit et une politique de coopération avec les Etats-Unis. Il en a toujours été ainsi dans le passé et il n'y a pas de raison de s'en écarter aujourd'hui. Nos pays, alliés au sein de l'Alliance Atlantique, doivent maintenir l'alliance; l'anti-américanisme n'est pas et ne pourrait être un facteur de cohésion pour la Communauté.

Indépendance et coopération doivent être les piliers de la politique USA-CEE et sur cette base, et avec un peu de bonne volonté, il doit être possible de mettre fin aux tensions actuelles.

4) Enfin, il faut aborder de front la crise britannique en

disant clairement aux Anglais ce que la Communauté est prête à faire et ce qu'elle ne fera pas.

La Communauté doit absolument refuser toute révision du Traité de Rome. Toute demande, tendant à la révision du Traité, base constitutionnelle de la Communauté, serait aussi inconvenante que dangereuse, et la Communauté doit refuser d'entrer dans cette voie, aussi fermement qu'elle l'a refusé en 1965 au Général de Gaulle.

Par contre, si la Grande-Bretagne a des problèmes difficiles en ce moment sur le plan économique, financier et monétaire, la Communauté doit se déclarer prête à les examiner avec elle et à chercher des solutions compatibles avec le contenu des traités et le développement de la Communauté. De même que la Communauté a aidé largement la France à traverser sa grande crise de 1968, de même elle doit aider l'Angleterre à traverser ses difficultés de 1974.

II. LES MOYENS

A) Le moment est venu pour le Mouvement européen d'entamer une vaste croisade dans l'opinion publique européenne et de réveiller toutes les énergies.

Il faut rendre courage un peu partout aux Européens déçus ou inquiets et leur montrer que nous n'avons en rien perdu foi en la valeur et en l'avenir de notre grande entreprise.

Il faut mobiliser les énergies de tous nos Conseils nationaux; il faut nous concerter avec les grandes organisations affiliées au Mouvement afin d'atteindre l'opinion dans tous les secteurs.

Il faut prendre contact avec les grandes organisations européennes patronales, syndicales, agricoles et autres, afin de mobiliser toutes les forces politiques existant dans la Communauté.

Il faut faire de même en ce qui concerne les partis politiques.

B) Il faut aller voir tous les dirigeants des institutions de la Communauté (Parlement, Conseil, Commission) pour leur dire ce que l'opinion européenne attend d'eux dans les circonstances présentes et les aider à mettre sur pied les programmes de redressement.

C) Il faut prendre contact avec les Parlements et les Gouvernements nationaux pour voir quels concours ils peuvent apporter à ce vaste

./..

réveil des énergies européennes dont le Mouvement européen doit être un des principaux moteurs.

Il faut, enfin, que ce réveil se traduise en un progrès spectaculaire et rapide, dont l'adoption montre à l'opinion publique européenne et étrangère que quelque chose a changé et que l'Europe, trop longtemps paralysée par les retards et les querelles internes, reprend la route du progrès et de l'action à l'intérieur et dans le monde.

Ce progrès doit être la décision, à prendre par les institutions encore cette année, d'organiser l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct et de prendre les premières mesures d'exécution qui pourraient y conduire rapidement.

* * *

Nous ne pouvons pas laisser, nous ne laisserons pas paralyser le présent et compromettre l'avenir de la grande entreprise de construction du continent européen entamée il y a un quart de siècle, et dont nous devons rester les animateurs.

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

CF/P/60

C O N S E I L F E D E R A L

PARIS - 30 et 31 mai 1974

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL FEDERAL
=====

(x) = présence confirmée à Bruxelles
(E) = excusé

I. DELEGUES AVEC VOIX DELIBERATIVE

Délégués

Suppléants

1. Conseils nationaux

Allemagne : 9 délégués

Gerhard FLÄMIG (x)
Jürgen FRICKE (x)
Prof. Hans FURLER (x)
Mme Ch.von der HERBERG(x)
Robert MARGULIES (x)
Dr. Karl MOMMER (x)
Fr. SEIDL (x)
Dr. Carl-L. WAGNER (x)
Joachim WILLMANN (x)

Dr.K.H. NARJES (x)
Dr. C.O. LENZ (x)
Dr.H.FORSTENREICHNE(x)
Gerhard EICKHORN(x)SG
Mme Ute GUMZ (x)

Autriche : 2 délégués

Dr. Bruno PITTERMANN (x)
Dr. Alwin WESTERHOF (x)

Ensemble des sections
autrichiennes : 1 délégué

Dr. Bruno BUCHWIESER (x)

Belgique : 5 délégués

Etienne de la VALLEE POUSSIN(x)
Raymond RIFFLET (x) Mme I. GODTS (x)
Lucien RADOUX (E)
Pierre CABUY (x)
Théo BOGAERTS (x)SG

Danemark : 2 délégués

-

Espagne : 3 délégués

Pablo CASTELLANO (x)
Manuel de IRUJO (x)
Macrino SUAREZ(x)SG

C.MARTINEZ PARERA(x)
Xavier ALVAJØR (x)
Gonzalo NARDIZ (x)

	<u>Délégués</u>	<u>Suppléants</u>
<u>France</u> : <u>9 délégués</u>	Edouard BONNEFOUS (x) Pierre BORDEAUX GROULT(x) Jean de BROGLIE (x) Prof. Henri CARTAN (x) Gérard JAQUET (x) Prof. Louis LEPRINCE RINGUET(x) André MORICE (x) Alain POHER (x) Mme J. THOME PATENOTRE(x)	Philippe BERTRAND(x) <u>SG</u>
<u>Grande-Bretagne</u> : <u>9 délégués</u>	Lord GLADWIJN (x) Ota ADLER (x) M. HAYHOE (x) Dr. MABON (x) Nicholas RIDLEY (x) M. ROPPER (x) Tom SPENCER (x) Ernest WISTRICH(x) <u>SG</u> Richard WYATT (x)	
<u>Mouvement Européen grec</u> (à l'étranger) : <u>1 délégué</u>	Stratis SOMERTTIS (x)	
<u>Italie</u> : <u>9 délégués</u>	Prof. Giuseppe PETRILLI (x) Dott.ssa M. BARNABEI (x) Sen. Michele CIFARELLI (x) Avv. Gian Piero ORSELLO (x) Dr. Enzo DALLA CHIESA (x) Dr. Franco NOBILI (x) Dr. Domenico ROSATI (x) Dott.ssa F. BADUEL GLORIOSO (x) Dr. Italo ZOPPIS (x)	Dr. Angelo LOTTI(x) <u>SG</u>
<u>Irlande</u> : <u>2 délégués</u>	-	
<u>Luxembourg</u> : <u>1 délégué</u>	Arthur CALTEUX (x)	Hubert RAUCHS (x)
<u>Malte</u> : <u>1 délégué</u>	-	
<u>Norvège</u> : <u>2 délégués</u>	Svenn STRAY (x) Eide KAI (x)	
<u>Pays-Bas</u> : <u>5 délégués</u>	J.H.C. MOLENAAR (x) Me P.H. KAARS SYPESTEYN (x) J. ROSE (x) G. WALLIS de VRIES (x) H.J.M. ABEN (x) <u>SG</u>	
<u>Suède</u> : <u>1 délégué</u>	BO MARTINSSON (E)	Mrs A.M. WESTMAN(x) <u>SG</u>
<u>Suisse</u> : <u>1 délégué</u>	Max AMBUHL (x)	L. WASESCHA(x) <u>SG</u>

DéléguésSuppléants2. Organisations internationales membres

- A. A.E.D.E. : 3 délégués
 Dr. Eugène LINSTER (x)
 Dr. Alwin WESTERHOF (x)
 G. PEYRONNET (x)
- U.E.F. : 3 délégués
 Etienne HIRSCH (E)
 Jean-Pierre GOUZY (E)
 Dr. Carlo MERIANO (x)
 Dott.ssa C. CHIZZOLA(x)SG
- C.C.E. : 3 délégués
 Me DESLANDES (x)
 Thomas PHILIPPOVICH(x)SG
 Prof. Umberto SERAFINI (x)
 Lucien MARTIN (x)
 Albert GORDIANI(x)
- L.E.C.E. : 3 délégués
 Comte BOËL (x)
 Lucien de SAINTE LORETTE (x)
 Dr. BAUR (x)
 Mme Y. de WERGIFOSSE(x)SG
- M.G.E. : 3 délégués
 Lucien RADOUX (E)
 Paul ROSS (x)
 Jacques ENOCK (x)SG
- M.L.E.U. : 3 délégués
 Jean REY (x)
 Friedhelm FABERS (x)
 Michel JUNOT (x)
 Christian LOYAUTE(x)
 Josep SANS(x)SG
- U.E.D.C. : 3 délégués
 Dr. Angelo BERNASSOLA (x)
- U.R.P.E. : 3 délégués
 Jean OUDINOT (x)
- B. Groupe démocrate-chrétien du Parlement Européen: 3 délégués
 Hans-A. LUCKER (E)
 André COLIN (x)
 W. SCHUIJT (x)
- Groupe libéral du P.E.: 3 délégués ---
- Groupe socialiste du P.E.: 3 délégués
 Achille COPONA (x)
 Horst SEEFELD (x)
 Francis VALS (x)
- C.M.T. : 3 délégués
 Jean HOUTHUYS (x)
 J. KULAKOWSKI (E)SG
 R. di BERNARDO (x)
- C.E.S. : 3 délégués
 Théo RASSCHAERT (E)SG
- C.O.P.A. : 3 délégués
 C.S. KNOTTNERUS (x)
 J. DELEAU (x)
 Sir Henry PLUMB (x)
- A.J.E. : 3 délégués ---

	<u>Délégués</u>	<u>Suppléants</u>
<u>J.E.F. : 3 délégués</u>	Julian PRIESTLEY (E) Rob van den TOORN (x) Erwan FOUERE (E)	Bénédict de MEEUS (x) Caroline THOMSON (x)
<u>F.I.M.E. : 3 délégués</u>	Hélène DUBOIS (x) Werner GROEPLER (x) Arno KRAUSE (x) <u>SG</u>	
3. <u>Président</u> <u>Vice-Président</u> <u>Secrétaire général</u> <u>Président sortant</u>	Prof. Dr. Walter HALLSTEIN (x) Gaston DEFFERRE (x) Robert van SCHENDEL (x) Maurice FAURE (x)	
4. <u>Président de la Commission</u> <u>féminine</u>	Mme Yvonne de WERGIFOSSE (x)	
<u>Président de la Commission</u> <u>de l'Europe Centrale et</u> <u>Orientale</u>	Etienne de LA VALLEE POUSSIN (x)	
5. <u>Membres cooptés</u>	-	
<u>II. DELEGUES AVEC VOIX CONSULTATIVE</u>		
6. <u>Comités nationaux (chacun 1 délégué)</u>		
<u>Comité bulgare</u>	M. BAREB (x)	
<u>estonien</u>	Fanny de SIVERS (x)	
<u>hongrois</u>	Paul de AUER (x)	
<u>letton</u>	Paul REINHARDS (E)	E. BONAPARTS (x)
<u>lithuanien</u>	Dr. K. KARVELIS (E)	A. VENSKUS (x)
<u>polonais</u>	Count E. RACZINSKY (x)	
<u>roumain</u>	Prof. Virgile VENIAMIN (x)	
<u>yougoslave</u>	Vane IVANOVIC (E)	
7. <u>Organisation internationale associée</u>		
<u>Association Européenne des</u> <u>Cheminots : 1 délégué</u>	Willy LEMPEREZ (x)	F. CORCHIA (x)

RESOLUTION

Le Conseil fédéral du Mouvement Européen salue la chute du régime dictatorial au Portugal et souhaite que le processus vers l'établissement complet d'un régime démocratique et parlementaire se poursuive dans ce pays.

Il exprime, par ailleurs, le vœu que les Etats-membres de la Communauté demandent aux organes communautaires d'ouvrir, dans les meilleurs délais, des négociations avec les représentants du gouvernement portugais, dans le but d'un élargissement de l'actuel accord commercial à un accord d'association plus étroite ^{entre} ~~avec~~ le Portugal et la Communauté.

Le Conseil fédéral saisit cette occasion pour renouveler son opposition vis-à-vis des actuels régimes dictatoriaux espagnol et grec. Il exprime notamment son indignation pour les mesures d'emprisonnement et de déportation que ces régimes pratiquent / ^{contre} les opposants.

enfin

Il souhaite ~~que~~ les organisations européennes et, en particulier la Communauté, augmentent leur pression pour le rétablissement de la démocratie parlementaire ^{et des Droits de l'Homme} en Espagne et en Grèce, dans les plus brefs délais.

Sacré Espérance
Italia. France.
Belgica y Holanda

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil Fédéral du Mouvement Européen salue la chute du régime dictatorial au Portugal et souhaite que le processus vers l'établissement d'un régime fondé sur le plein exercice de ses libertés démocratiques se poursuive dans ce pays.

Il exprime, par ailleurs, le vœu que les Etats-membres de la Communauté demandent aux organes communautaires d'ouvrir, dans les meilleurs délais, des négociations avec les représentants du gouvernement portugais, dans le but d'un élargissement de l'actuel accord commercial à un accord d'association plus étroite entre le Portugal et la Communauté.

Le Conseil Fédéral saisit cette occasion pour renouveler son opposition vis-à-vis des actuels régimes dictatoriaux espagnol et grec. Il exprime notamment son indignation pour les mesures d'emprisonnement et de déportation que ces régimes pratiquent contre les opposants.

Il souhaite enfin que les organisations européennes et, en particulier la Communauté, augmentent leur pression pour le rétablissement des libertés démocratiques et du respect des Droits de l'Homme, en Espagne et en Grèce, dans les plus brefs délais.

- - - - -

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

C O N S E I L F E D E R A L

Session des 30 et 31 MAI 1974 - PARIS

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU PROJET DE MODIFICATION DU

REGLEMENT INTERIEUR

PROPOSITION DE MM. MOMMER ET EICKHORN - MEMBRES DU CONSEIL ALLEMAND DU M.E.

- Composition du Comité exécutif

A l'article 14 du Règlement Intérieur : remplacer les
mots "de quatre à six" par de "six à dix".

PROPOSITION DU CONSEIL LUXEMBOURGEOIS DU MOUVEMENT EUROPEEN

"Nous proposons comme amendement aux modifications au Règlement Intérieur d'attribuer au Conseil luxembourgeois non plus 1, mais 2 membres au Conseil Fédéral. Cette augmentation se justifie par l'importance de notre Conseil national et ses nombreuses activités. Je relève tout spécialement que depuis des années déjà, notre Conseil comprend 31 organisations, dont les quatre partis politiques les plus importants : Parti Chrétien-social, Parti démocratique, Parti ouvrier socialiste et Parti social démocrate. Ces partis sont représentés au sein de notre Conseil par 3 délégués effectifs et 3 délégués suppléants. En outre, font partie de notre Conseil 27 organisations professionnelles, politiques et culturelles et autres, chaque organisation étant représentée au Conseil par 3 délégués effectifs et 3 délégués suppléants. Parmi nos nombreuses activités, je cite surtout nos conférences publiques dans la capitale et dans le pays, nos allocutions à R.T.L., nos démarches au Gouvernement, la publication trimestrielle depuis 1951, de la revue "Le Fédéraliste Européen , etc."

REPRESENTATION DE LA LIGUE EUROPEENNE DE COOPERATION ECONOMIQUE (L.E.C.E.)

"Il nous paraît que si le nombre de sièges au Comité Directeur est accordé en fonction des activités et du "poids" de l'organisation, la Ligue devrait avoir trois sièges.

Si cependant le seul critère adopté pour octroyer les sièges supplémentaires revenant à une organisation est son caractère de mouvement politique, alors la Ligue n'insistera pas et se déclarera d'accord pour les deux sièges qui lui sont proposés."

PROPOSITION DU CONSEIL NEERLANDAIS

"Au nom du Mouvement Européen aux Pays-Bas, j'ai l'honneur de vous informer que la délégation néerlandaise au Conseil fédéral du 30 et 31 mai insistera que l'Union des Fédéralistes Européens **soit** représentée au sein du Conseil fédéral par trois membres"

H. Aben

"Au nom du Mouvement Européen aux Pays-Bas, j'ai l'honneur de vous informer que la délégation néerlandaise au Conseil fédéral du 30 et 31 mai 1974 proposera que les délégations des grands pays au sein du Conseil fédéral **soient** diminuées par deux membres."

H. Aben

"Au nom du Mouvement Européen aux Pays-Bas, j'ai l'honneur de vous informer que la délégation néerlandaise propose que le nombre du Comité exécutif soit augmenté jusqu'à douze membres."

H. Aben

C O N S E I L F E D E R A L

Réunion des 30 et 31 mai 1974

Paris

R A P P O R T D U T R E S O R I E R
=====

I. RESULTATS DE L'EXERCICE 1973

1. La situation au 31 décembre 1973 (doc. FIN/P/150) fait apparaître un excédent des charges sur les recettes cumulant les exercices antérieurs pour un montant de l'ordre de 300.000 FB. Ce montant est en diminution par rapport à l'excédent des charges sur les recettes cumulé au 31/12/72 d'un peu moins de 30.000 FB, ce qui équivaut à un excédent apparent des recettes sur les charges d'un montant de 30.000 FB pour le seul exercice 1973.
2. Cet excédent de charges sur les recettes cumulé doit être mis en parallèle avec le montant total des provisions qui demeure équivalent à 620.000 FB environs, en diminution sur les réserves à la fin de l'exercice antérieur d'un montant de 75.000 FB.
3. Par contre, par suite d'un prélèvement en recettes de la quasi totalité du produit du Fonds de Financement international, le montant de ce dernier ne peut plus être ajouté aux réserves.
4. Une comparaison globale entre les exercices de 1972 et de 1973 s'est établie de la manière suivante. Pour l'exercice 1972 : en regard d'un excédent net des charges sur les recettes de 200.000 F, des provisions et produit du Fonds de Financement pour un montant total de 860.000 FB, soit un solde positif de 660.000 FB. Pour l'exercice 1973 : pour un excédent net des recettes sur les charges de 30.000 F, des provisions pour un montant total de 620.000, soit un solde positif de 650.000 FB.

./..

5. Le résultat final et global de l'exercice 1973 s'établit donc à égalité par rapport au solde identique de 1972.
6. Le poste débiteurs fait apparaître un montant de cotisations à recevoir en nette diminution, environs 400.000 F sur l'exercice précédent. A cet égard, l'appel de la dernière session du Conseil fédéral semble avoir été entendu.
7. Le poste débiteurs fait aussi apparaître un montant très important de 2.400.000 FB qui s'explique par le versement en 1974 de la subvention extraordinaire pour 1973.

Ce dernier montant, de même que la presque totalité des cotisations à recevoir ont été effectivement reçus en 1974.
8. Le niveau élevé du poste des créditeurs s'explique évidemment par la liquidation tardive en 1974 de paiements qui auraient dû être effectués en 1973 et qui n'ont pu l'être compte tenu de la réception tardive de la subvention extraordinaire.
9. Le compte des recettes et charges (Doc. FIN/P/151) fait apparaître un montant total de Frais généraux pour 1973 à un niveau sensiblement identique à celui de 1972. Malgré l'augmentation à laquelle il fallait s'attendre des traitements et charges sociales pour environs 200.000 FB, soit une augmentation d'un peu moins de 11%. Le montant total des frais généraux n'a pu rester au niveau de 1972 que par suite d'une compression dans plusieurs postes et tout particulièrement d'un montant d'environ 200.000 FB pour les réunions d'organes et voyages.
10. Le léger excédent net de recettes sur les charges pour l'exercice 1973 s'explique par une légère augmentation des recettes ordinaires, c'est-à-dire les cotisations des organisations membres passant de 1.410.000 pour 1972 à 1.630.000 pour 1973.
11. Malgré ce progrès, le niveau généralement stagnant des cotisations demeure préoccupant. Les prévisions d'augmentation des charges ordinaires pour l'exercice 1974 se plaçant à un taux compris entre 15 et 20%.
12. Sans augmentation des ressources, il ne pourrait donc être question non seulement d'une augmentation du Secrétariat mais même d'un maintien de celui-ci au niveau actuel.
13. En ce qui concerne les activités dépenses extraordinaires pour un montant de 1.630.000 FB et les recettes extraordinaires pour un montant de 3.600.000 FB, le solde positif apparaît donc pour l'exercice 1973 d'un montant relativement élevé de presque 2.000.000. C'est ce solde élevé qui explique l'équilibre général obtenu en 1973.

14. Dans les recettes extraordinaires figure le produit du Fonds International de Financement pour un montant de 193.000 FB.
15. Une comparaison plus détaillée entre les dépenses et les recettes extraordinaires d'un exercice à l'autre n'aurait aucun sens. Il est nécessaire de souligner une fois de plus les conclusions qui ont été soulignées dans les derniers exercices: l'équilibre entre les dépenses globales et les recettes globales ne peut être obtenu que grâce aux recettes extraordinaires. Cela signifie donc que dans la situation actuelle, le Secrétariat international ne peut subsister qu'en multipliant les activités rentables, c'est-à-dire, celles pour lesquelles il est possible de trouver des sources cumulées de financement.
16. La situation des cotisations des organisations membres au 31 décembre 1973 (doc. FIN/P/152) fait apparaître un certain progrès par rapport à l'exercice 1972. Le progrès devrait être poursuivi. Le Conseil fédéral devrait renouveler un appel pressant à l'ensemble des organisations membres, plus particulièrement à celles qui ne sont pas en règle de cotisations pour qu'elles s'acquittent sans tarder de leurs arriérés.
17. Depuis des années, diverses organisations, en particulier les conseils nationaux, s'interrogent sur la valeur relative de leur cotisation par rapport à leurs possibilités financières. A cet égard, une enquête réelle n'a jamais été faite. Une telle enquête est actuellement en cours. Pour qu'elle soit complète, il conviendrait que les organisations membres à commencer par les conseils nationaux fournissent des renseignements complets sur le niveau de leurs recettes effectives.

Sur la base des renseignements fournis à cet égard par les conseils nationaux allemand, belge, britannique, italien, maltais, néerlandais et suédois, pour 1973, il apparaît que les cotisations effectivement payées au Mouvement Européen représentent en % de la totalité de leurs recettes de 1973:

conseil allemand	4,58%
conseil belge	10,16%
conseil britanniq.	4,83%
conseil italien	8,59%
conseil néerland.	1,80%
conseil suédois	1,46%

18. La comparaison des dépenses avec le budget 1973 (doc. FIN/P/153) donne détail des compressions dans les dépenses ordinaires par rapport au budget de 1973. Le montant total de la différence s'établissant aux environs de 190.000 FB

II. PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1974

19. Le projet de budget pour 1974 devrait, pour tenir compte des remarques qui figurent plus haut, être en augmentation sur le budget de 1973. Ces augmentations toutefois ne pourraient être proposées qu'après enquête approfondie auprès des organisations membres. Ce devrait être une des tâches du nouveau Trésorier. Pour cette raison, le Comité exécutif proposera au Conseil fédéral d'approuver un budget provisoire pour 1974 (Doc. FIN/P/154) qui n'est que la reconduction du budget de 1973.

III. SITUATION DU FONDS INTERNATIONAL DE FINANCEMENT DU MOUVEMENT EUROPEEN

20. Les activités du Fonds International de Financement qui n'avaient pas donné en 1972 les résultats qui avaient pu en être espérés, se sont à peine poursuivies en 1973. Elles n'ont produit en 1973 qu'un montant d'environ 28.000 FB. Le produit global du Fonds International de Financement s'élève ainsi à un montant d'un peu plus de 193.000 FB, qui a été viré en recette pour l'exercice 1973.
-

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy 14
1000 BRUXELLES

CF/M/8

C O N S E I L F E D E R A L

PARIS - 30 et 31 mai 1974

P R O C E S V E R B A L
=====

PRESENTS

A. DELEGUES AVEC VOIX DELIBERATIVE

- Prof. Dr. Walter HALLSTEIN, Président
- M. Gaston DEFFERRE, Vice-Président
- M. Robert van SCHENDEL, Secrétaire général
- M. Maurice FAURE, Président sortant

MM. Gerhard FLÀMIG, Jürgen FRICKE, Prof. Hans FURLER, Mme CH. von der HERBERG, Dr. Karl MOMMER, Fr. SEIDL, Joachim WILLMANN, Dr. K.F. NARJES, Dr. C.O.LENZ, délégués par le Conseil allemand du M.E.

MM. Dr. Bruno PITTERMANN et Dr. Alwin WESTERHOF, délégués par le Conseil Parlementaire autrichien du M.E.

M. Dr. Bruno BUCHWIESER, délégué par l'Ensemble des sections autrichiennes du M.E.

MM. Théo BOGAERTS, Pierre CABUY, Mme I. GODTS, Raymond RIFFLET, Etienne de la VALLEE POUSSIN, délégués par le Conseil belge du M.E.

MM. Pablo CASTELLANO, Manuel de IRUJO, Macrino SUAREZ, délégués par le Conseil espagnol du M.E.

MM. Raymond ANDRIEU, Bonne BENTINCKX, Philippe BERTRAND, Pierre BORDEAUX-GROULT, Prof. Henri CARTAN, G. DESBOEUF, Prof. Louis LEPRINCE RINGUET, Alain POHER, Mme J. THOME PATENOTRE, délégués par le Conseil français du M.E.

MM. Ota ADLER, Lord GLADWIJN, M. HAYHOE, Nicholas RIDLEY, M.ROPPER, Tom SPENCER, Ernest WISTRICH, Richard WYATT, délégués par le Conseil britannique du M.E.

M. Stratis SOMERITIS, délégué le Mouvement Européen grec (à l'étranger).

MM. Dott.ssa F. BADUEL GLORIOSO, Dott.ssa M. BARNABEI, Avv. G.P. ORSELLO; M. BORRONI Sen. Michele CIFARELLI, Dr. Enzo DALLA CHIESA, Dr. Franco NOBILI, Prof. Giuseppe PETRILLI, Dr. Italo ZOPPIS, délégués par le Conseil italien du M.E.

- M. Arthur CALTEUX, délégué par le Conseil luxembourgeois du M.E.
- M. Eide KAI, délégué par le Conseil norvégien du M.E.
- MM. H.J.M. ABEN, Me P.H. KAARS SYPESTEYN, J.H.C. MOLENAAR, J. ROSE, G. WALLIS de VRIES, délégués par le Conseil néerlandais du M.E.
- Mrs. A.M. WESTMAN, déléguée par le Conseil suédois du M.E.
- M. Max AMBUHL, délégué par le Conseil suisse du M.E.
- MM. Dr. Eugène LINSTER, G. PEYRONNET, Dr. Alwin WESTERHOF, délégués par l'A.E.D.E.
- Dott.ssa. Caterina CHIZZOLA, Dr. Carlo MERIANO, délégués par l'U.E.F.
- MM. Me DESLANDES, Thomas PHILIPPOVICH, Prof. Umberto SERAFINI, délégués par la C.C.E.
- MM. Dr. BAUR, Comte BOËL, Lucien de SAINTE LORETTE, délégués par la L.E.C.E.
- MM. Jacques ENOCK, Paul ROSE, délégués par le M.G.E.
- MM. Michel JUNOT, Christian LOYAUTE, Jean REY, délégués par le M.L.E.U.
- Dr. Angelo BERNASSOLA, délégué par l'U.E.D.C.
- M. André COLIN, délégué par le Groupe démocrate-chrétien du Parlement Européen
- M. BARBARA M., délégué par l'Association des Journalistes Européens
- Melles Bénédicte de MEEUS, Caroline THOMSON, M. Rob van den TOORN, délégués par la J.E.F.
- MM. Werner GROEPLER, Arno KRAUSE, Mme Hélène DUBOIS, délégués par la F.I.M.E.
- Mme Yvonne de WERGIFOSSE, Présidente de la Commission Féminine
- M. Etienne de la VALLEE POUSSIN, Président de la Commission de l'Europe Centrale et Orientale

B. DELEGUES AVEC VOIX CONSULTATIVE

- MM. M.BAREB (Comité bulgare du M.E.), Fanny de SIVERS (Comité estonien du M.E.), Paul de AUER (Comité hongrois du M.E.), E. BONAPARTS (Comité letton du M.E.), A. VENSUS (Comité lithuanien du M.E.), Count E. RACZINSKY (Comité polonais du M.E.), Prof. Virgile VENIAMIN (Comité roumain du M.E.), M. REHAK (Comité tchèque du M.E.), Willy LEMPEREZ (Association européenne des Cheminots).

Assistent à la réunion

- Xavier ALVAJAR, F. CORCHIA, G. EICKHORN, Dr. H. FORSTENEICHNE, Albert GORDIANI, Mme Ute GUMZ, S. HARITOS, Mme M. LAZARE, Dr. Angelo LOTTI, K. MACHIAVELLI, Lucien MARTIN, M. MONTANIER, C. MARTINEZ PARERA, Hubert RAUCHS, M. REYOYO, Josep SANS, Mme SERGENT, Georges VEDEL, Luzius WASESCHA.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la session des 15 et 16 juin 1973 (Doc.CF/M/7) est adopté sans débat.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 1973 - RAPPORT DU TRESORIER

Le Secrétaire général commente le rapport du trésorier (Doc.FIN/P/156) que, par suite du décès de celui-ci, il a rédigé lui-même et qui a été approuvé par le Comité exécutif, ainsi que les documents qui y sont joints : Situation (Doc. FIN/P/150), Comptes des recettes et charges (FIN/P/151), Situation des cotisations des organisations adhérentes (FIN/P/152), Comparaison entre budget et dépenses 1973 (FIN/P/153) ainsi que Situation du fonds international de financement (FIN/P/155).*

Participent à la discussion : MM. BERTRAND, BORDEAUX-GROULAT, DALLA CHIESA, EICKHORN, KRAUSE, MOMMER, WESTERHOF, WILLIAN et WISTRICH.

M. KRAUSE au nom de la Fédération européenne des Maisons de l'Europe déplore que cette organisation ne soit pas en règle de cotisation mais déclare que le montant de celle qui est fixée dépasse les moyens de cette organisation.

M. EICKHORN déclare que les pourcentages des cotisations internationales dans les budgets des Conseils nationaux tels qu'ils sont cités dans le rapport du Trésorier n'ont d'utilité que comme simple information. Des conclusions ne pourraient être tirées que de la comparaison avec les recettes nettes.

M. MOMMER propose qu'un petit comité comprenant le Trésorier et le Secrétaire général soit désigné pour examiner la situation irrégulière de certaines organisations membres et envisager les mesures à prendre.

Le Secrétaire général, en réponse à diverses questions :

- déclare qu'il n'est pas possible de faire figurer dans les comptes autrement que pour mémoire, les montants de dépenses effectuées par des organisations membres au profit d'activités internationales du Mouvement, faute de connaître de manière certaine les montants de ces dépenses.
- détaille la situation des organisations membres en retard de cotisation.

En conclusion, le rapport du trésorier et les documents joints sont adoptés à l'unanimité moins 1 voix contre et 6 abstentions.

3. BUDGET PROVISOIRE POUR 1974

Le Secrétaire général au nom du Comité exécutif propose qu'en l'absence d'un trésorier, le budget de dépenses pour 1973 soit reconduit pour 1974 à titre provisoire (Doc. FIN/P/154), pour que les cotisations puissent être immédiatement perçues. Le nouveau trésorier qui sera élu aura pour tâche de proposer un budget définitif.

La proposition est adoptée.

/..

* Conformément au désir exprimé par le Conseil fédéral, le rapport de vérification des opérations de l'exercice écoulé a été remis au Président.

4. RAPPORT D'ACTIVITES

Le Secrétaire général au nom du Comité exécutif commente le document CF/P/59 qui rappelle les réunions et activités réalisées au cours de l'exercice ainsi que le document SG/P/15 Mod. pages 1 à 6 qui résulte des conférences consacrées par les Secrétaires généraux des organisations membres au fonctionnement du Mouvement et les moyens de l'améliorer.

Participent à la discussion : MM. BERTRAND, le Comte BOEL, EICKHORN, HALLSTEIN, LEPRENGE-RINGUET, MOMMER, PHILIPPOVICH, PITTMANN, van SCHEDEL, WESTERHOF et WISTRICH.

La proposition contenue dans le document SG/P/15 Mod. et tendant à adresser les procès-verbaux du Comité exécutif à toutes les organisations membres est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de M. MOMMER, il est décidé de modifier la tradition suivie jusqu'à maintenant et de demander au Secrétaire général de présenter à l'avenir un rapport écrit reflétant l'orientation fondamentale de la politique du Mouvement au cours d'un exercice.

5. MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président ouvre la discussion sur les propositions de modifications au Règlement intérieur soumises par le Comité directeur (Doc. SG/P/15 Mod. pp. 6 et 7) et sur les propositions d'amendements déposées (Doc. CF/P/57).

A. Suspension du droit de vote

Participent à la discussion : MM. BORDEAUX-GROUET, HALLSTEIN, MOMMER, PHILIPPOVICH, REY et WESTERHOF.

Sur proposition de M. REY, il est précisé, en réponse à une question de M. WESTERHOF, que la suspension du droit de vote à des organisations adhérentes, si elle est décidée, pourra être décidée librement par le Conseil fédéral.

En conclusion, à l'unanimité moins 3 voix contre et 3 abstentions, l'article 5 du Règlement intérieur est ainsi complété :

" Par application de l'article 9 des Statuts, le Conseil fédéral peut, comme mesure d'avertissement avant exclusion, et dans les formes prévues à l'article 9 des statuts, attribuer provisoirement la qualité de Comités nationaux ou d'organisations internationales associées à des Conseils nationaux ou à des organisations internationales membres qui ne s'acquitteraient pas ou qui ne s'acquitteraient qu'imparfaitement de leurs obligations, en particulier de leurs obligations financières."

B. Conseil fédéral

1. Conseils nationaux

La proposition du Conseil néerlandais tendant à réduire le nombre des délégués de certains conseils nationaux au Conseil fédéral est, après discussion, rejetée à l'unanimité moins 6 voix pour et 2 abstentions.

La proposition du Conseil luxembourgeois tendant à accorder à ce dernier 2 sièges au lieu de 1 est adoptée par 29 voix contre 5 et 15 abstentions.

La proposition du Conseil suisse tendant à accorder à ce dernier 2 sièges au lieu de 1 est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

La proposition de M. MONMER tendant à accorder un minimum de 2 sièges à tous les Conseils nationaux recueille 32 voix contre 17 et est rejetée, la majorité des deux tiers n'étant pas atteinte.

La proposition d'accorder 2 sièges au Conseil suédois est adoptée à l'unanimité moins 4 voix contre et 3 abstentions.

La proposition d'accorder 2 sièges à la Grèce est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

2. Organisations internationales

La proposition du Comité directeur de modifier la représentation de certaines organisations internationales est adoptée par 34 voix contre 8 et 7 abstentions.

M. WESTERHOF demande que soit pris acte de son vote négatif, une telle modification du nombre de délégués n'améliorant pas l'organisation du Mouvement.

En conséquence, l'art. 8 du Règlement intérieur est ainsi modifié :

"Après : "est ainsi composé", lire comme suit :

"1. Conseils nationaux

" Allemagne	9 délégués
" Autriche	2 "
" Ensemble des sections autrichiennes	1 "
" Belgique	5 "
" Danemark	2 "
" Espagne	3 "
" France	9 "
" Grande-Bretagne	9 "
" Grèce	2 "
" Italie	9 "
" Irlande	2 "
" Luxembourg	2 "
" Malte	1 "
" Norvège	2 "
" Pays-Bas	5 "
" Suède	2 "
" Suisse	2 "

"2. Organisations internationales membres

" A. A.E.D.E.	3 délégués
" C.C.E.	6 "
" L.E.C.E.	3 "
" M.G.E.	6 "
" M.L.E.U.	6 "

" U.E.D.C. 6 délégués
 " U.E.F. 6 "
 " U.R.P.E. 3 "

"et le reste sans changement".

C. Comité directeur

La proposition du Comité directeur est, après discussion, adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

En réponse à une question de M. ROPPER, il est décidé que l'organisation syndicale européenne qui résultera de la fusion de la Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.) et de l'organisation européenne de la Confédération Mondiale du Travail (C.M.T.) disposera de 4 sièges au Comité directeur (2+2).

En conclusion l'article 12 du Règlement intérieur est ainsi modifié :

"Sous Conseils nationaux, ajouter :

" Malte : 1 membre

"Lire Organisations internationales comme suit

"A. A.E.D.E.	2 membres
" C.C.E.	3 "
" L.E.C.E.	3 "
" M.G.E.	3 "
" M.L.E.U.	3 "
" U.E.D.C.	3 "
" U.E.F.	3 "
" U.R.P.E.	1 "

"B. Groupe démocrate-chrétien du P.E. 1 membre

" Groupe libéral du Parlement Européen 1 "

" Groupe socialiste du Parlement Européen 1 "

" C.E.S. 4 "

" C.O.P.A. 1 "

" et le reste sans changement".

D. Comité exécutif

Participent à la discussion MM. BERTRAND, DESBOEUF, HALLSTEIN, MOLENAAR, MOMMER, REY, van SCHENDEL, WESTERHOF et WISTRICH.

La proposition fusionnée présentée par le Conseil néerlandais, MM. EICKHORN et MOMMER, tendant à élargir le nombre de membres du Comité exécutif au-delà de la proposition du Comité directeur est rejetée par 28 voix pour, 35 contre et 1 abstention.

La proposition du Comité directeur est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

En conséquence, l'art. 14 du Règlement intérieur est ainsi modifié :
 " Remplacer le mot "quatre", par les mots "quatre à six".

6. OPPORTUNITE DE NOUVEAUX MEMBRES

En réponse à une question de MM. MOMMER et SERAFINI sur la présence souhaitable de Portugais, compte-tenu de l'évolution de la situation politique dans ce pays, le Secrétaire général précise qu'il ne pouvait inviter à une réunion statutaire du Conseil fédéral des personnes qui n'en sont pas membres, mais qu'il reprend contact avec l'actuel Ministre des Affaires Etrangères avec qui un projet de constitution d'un Conseil portugais du Mouvement Européen avait été discuté il y a quelques années. La constitution d'un Conseil portugais du Mouvement sera ensuite soumise à l'approbation des organes de celui-ci.

En réponse à une question de M. ROPPER, le Président indique que les groupes du Parlement Européen qui ne sont pas actuellement membres du Mouvement Européen pourront y être représentés s'ils désirent en être membres et qu'il y sont régulièrement admis par le Conseil fédéral.

7. SITUATION POLITIQUE EUROPEENNE

M. Jean REY commente la note sur la situation politique européenne, (Doc. CF/P/58) caractérisée par une crise assez profonde de la Communauté, qui lui paraît surmontable si les Européens font preuve d'un surcroît d'énergie et de courage. Il insiste particulièrement sur l'importance des tâches qui attendent à nouveau le Mouvement Européen, comme à ses débuts, pour faire prendre mieux conscience à l'opinion européenne de son droit de s'exprimer par ses suffrages directs et des périls qui la guettent, faute d'une réelle unité politique et économique de l'Europe.

Le président remercie vivement M. Jean REY de son énergique et constructive introduction aux débats.

Au moment où il arrive au terme statutaire de son mandat, le Président rappelle succinctement les changements profonds, politiques et économiques, dans le monde qui, au cours de ces six dernières années, ont modifié la Communauté et en tire les enseignements pour l'action future du Mouvement.

La discussion, à laquelle participent MM. BORDEAUX-GROULT, CIFARELLI, EIDE, FAURE, Lord GLADWIJN, HALLSTEIN, MOLENAAR, MOMMER, PETRILLI, Comte RACZYNSKI, REY, ROPPER, SERAFINI, WISTRICH, souligne l'accord général du Conseil avec le rapport présenté par M. REY et ses diverses propositions.

8. ELECTIONS STATUTAIRES

I. Election des membres du Comité exécutif

Le Président donne connaissance des candidatures déposées pour les divers postes à pourvoir. La Baronne von der HERBERG demande que les élections aient lieu au scrutin secret. Le Président constate qu'elle est de droit si elle est proposée. Il y sera donc procédé.

A. Eléctions du Président du Mouvement Européen

Le Président rappelle qu'il est parvenu au terme de son mandat et qu'il n'est plus rééligible. La seule candidature déposée est celle de M. Jean REY. Aucune autre candidature n'est présentée.

Ont obtenu : M. Jean REY :	75 voix
Divers non candidats :	4
Abstentions :	1

Le Président proclame M. Jean REY Président du Mouvement Européen.

B. Election du Vice-Président du Mouvement Européen

Le Président rappelle que M. Gaston DEFFERRE est parvenu au terme de son mandat et qu'il est rééligible. Aucune autre candidature n'a été déposée. Aucune autre candidature n'est présentée.

Ont obtenu : M. Gaston DEFFERRE :	66 voix
Divers non candidats :	4
Abstentions :	7

Le Président proclame M. Gaston DEFFERRE Vice-Président du Mouvement Européen.

C. Election du Secrétaire général du Mouvement Européen

Le Président rappelle que M. Robert van SCHENDEL est parvenu au terme de son mandat et qu'il est rééligible. Aucune autre candidature n'a été déposée. Aucune autre candidature n'est présentée.

Ont obtenu : M. Robert van SCHENDEL :	44 voix
Divers non candidats :	9
Abstentions :	24

Le Président proclame M. Robert van SCHENDEL Secrétaire général du Mouvement Européen.

D. Election du Trésorier du Mouvement Européen

Le Président rappelle que la charge de Trésorier est vacante par suite du décès de M. Théo LEFÈVRE. La seule candidature qui a été déposée est celle de M. Karl-Heinz NARJES. Aucune autre candidature n'est présentée.

Ont obtenu : M. Karl-Heinz NARJES :	74 voix
Divers non candidats :	3
Abstentions :	1

Le Président proclame M. Karl-Heinz NARJES Trésorier du Mouvement Européen.

E. Election des autres membres du Comité exécutif

Le Président rappelle que les autres membres du Comité exécutif sont parvenus au terme de leur mandat et qu'ils sont rééligibles. Aux termes du nouveau Règlement intérieur, suite aux modifications précédemment adoptées, le nombre des autres membres du Comité exécutif sera de 4 à 6. Au nom du Comité exécutif descendant, il propose au Conseil fédéral d'élire six membres. Le Conseil fédéral approuve à mains levées cette proposition.

Au nom du Comité exécutif descendant, le Président propose qu'un des six sièges soit réservé à un syndicaliste, qui sera désigné par délégation du Conseil fédéral, par le Comité directeur sur proposition des organisations syndicales européennes.

Le Conseil fédéral approuve à mains levées cette proposition. Il sera procédé à l'élection de 5 membres du Comité exécutif.

Les candidatures qui ont été déposées sont celles de MM. J.H.C. MOLENAAR et Giuseppe PETRILLI pour la réélection et de MM. Sir Geoffrey de FREITAS, Etienne HIRSCH, Karl MOMMER, Bruno PITTERMAN, Alain POHER, Julian PRIESTLEY et Svern STRAY. Les candidatures de MM. Julian PRIESTLEY et Svern STRAY sont retirées. Aucune autre candidature n'est présentée.

Ont obtenu :	M. Alain POHER	63 voix
	M. Giuseppe PETRILLI	62
	Sir Geoffrey de FREITAS	: 54
	Karl MOMMER	53
	J.H.C. MOLENAAR	44
	Bruno PITTERMAN	25
	Divers non candidats	5

Le Président proclame MM. Alain POHER, Giuseppe PETRILLI, Sir Geoffrey de FREITAS, Karl MOMMER, et J.H.C. MOLENAAR membres du Comité exécutif.

Le Président félicite M. Jean REY de son élection et se réjouit personnellement de le voir à la tête du Mouvement Européen. Il lui cède la présidence.

M. Jean REY, Président, remercie le Conseil fédéral de la confiance qui lui a été témoignée.

II. Election des membres du Comité directeur sur proposition des organisations membres

Les propositions présentées par les organisations membres sont adoptées sans discussion.

PRESIDENCE DE M. Jean REY

9. REMISE DU PRIX DU MOUVEMENT EUROPEEN A M. LE PROF. Walter HALLSTEIN

M. Jean REY, Président, remercie le Président HALLSTEIN des grands services qu'il a rendu au Mouvement Européen en assurant sa présidence durant six

années. Au moment où le Prof. Walter HALLSTEIN perd son titre de Président du Mouvement Européen pour ne conserver que celui de Président d'honneur du Mouvement Européen, le Président Jean REY, au nom du Mouvement tout entier, remet au Prof. HALLSTEIN le prix du Mouvement Européen en hommage aux immenses services que le Président HALLSTEIN a rendu à la cause de l'intégration européenne et, en particulier, à la naissance de la Commission des Communautés Européennes.

Le Prof. HALLSTEIN remercie vivement le Mouvement Européen de son témoignage et du prix magnifique qu'il lui a remis. Il assure le Mouvement Européen qu'il continuera à y collaborer.

10. DEPOT D'UN PROJET DE RESOLUTION

Un projet de résolution (Doc. CF/P/60) est déposé.

Participent à la discussion, MM. BERTRAND, MOLENAAR, MOMMER, REY et SOMERITIS.

Sur proposition du Président, le projet de résolution est transmis au Comité directeur et au Comité exécutif.
